

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 15 (1953)
Heft: 3

Artikel: Les accidents de tracteur pendant les labours
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du tracteur ce qui facilite la conduite spécialement pour les travaux de sarclage. On peut faucher en toute sécurité des pentes de 50 %.

Tous les instruments portés sont solidement construits. Un seul homme peut les fixer ou les enlever très rapidement sans outil.

La motomachine Rapid S convient comme machine de traction pour la petite exploitation si le terrain n'est pas trop lourd. Pour les exploitations moyennes et grandes on peut l'utiliser comme machine complémentaire à côté d'un tracteur (pour remplacer les chevaux). Par l'utilisation de remorques à 2 roues on peut augmenter la force de traction de 70 % par rapport à l'emploi de remorques à 4 roues.

La construction de la motomachine est solide. La prise de mouvement arrière n'est pas conforme aux normes. Sur demande la fabrique livre contre un supplément de prix un agrégat avec prise de mouvement et qui vient s'adapter au dispositif d'accouplement rapide.

La machine n'a aucun graisseur. Tous les paliers sont lubrifiés par le bain d'huile.

Les résultats des mesures de la puissance du moteur seront publiés dans un rapport complémentaire ultérieur.

Le prix est raisonnable.

Sur la base des résultats obtenus aux essais, la motofaucheuse tracteur à un essieu Rapid S avec les outils portés: barre de coupe, charrue, herse, houe, reçoit la mention: **Approuvée par l'IMA en 1953.**

Les accidents de tracteur pendant les labours

Les accidents de tracteur, mortels pour la plupart, qui ont eu lieu l'année dernière pendant les labours, attirent l'attention. Il ressort des études entreprises par l'IMA que ces accidents ont deux causes principales:

- Le tracteur verse sur un terrain incliné.
- L'aide qui se tient sur le marche-pied du tracteur tombe.

Le tracteur verse. Trois accidents mortels prouvent tragiquement qu'une cheintre légèrement inclinée, suivie d'un talus très raide, pouvait être fatale en tournant le tracteur (Fig. 1), particulièrement lorsque le terrain est humide ou détrempé. Les roues arrière du tracteur commencent à patiner ou à déraper, puis le tracteur finit par se renverser. Lorsque le tracteur patine, la roue aval s'enfonce rapidement, le tracteur penche de plus en plus et verse. Tant le patinage que le dérapage donnent au conducteur du tracteur un sentiment d'insécurité, mais bien souvent le conducteur n'a pas le temps de sauter avant l'accident. Comme mesure de prévention contre ces accidents tragiques, il faut citer en tout premier lieu une grande prudence. On s'en tiendra également aux deux recommandations suivantes:

- La cheintre doit être assez large surtout si elle est bordée par un talus.
- Le tracteur aura un centre de gravité aussi bas que possible et une voie (écartement des roues) aussi large que possible.

L'aide se tient sur le marche-pied du tracteur. Pendant le labourage, le marche-pied du tracteur est incliné. Il en résulte que l'aide qui se tient debout

Fig. 1:

Le tracteur risque de verser.

Il faut être prudent en tournant sur les champs en pente !



Le tracteur glisse d'abord, s'enfonce ensuite et verse finalement.

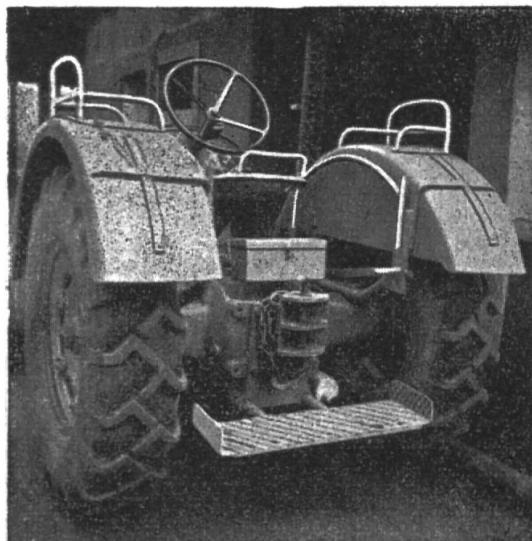


Fig. 2:

Tracteur avec sièges auxiliaires du type allemand.

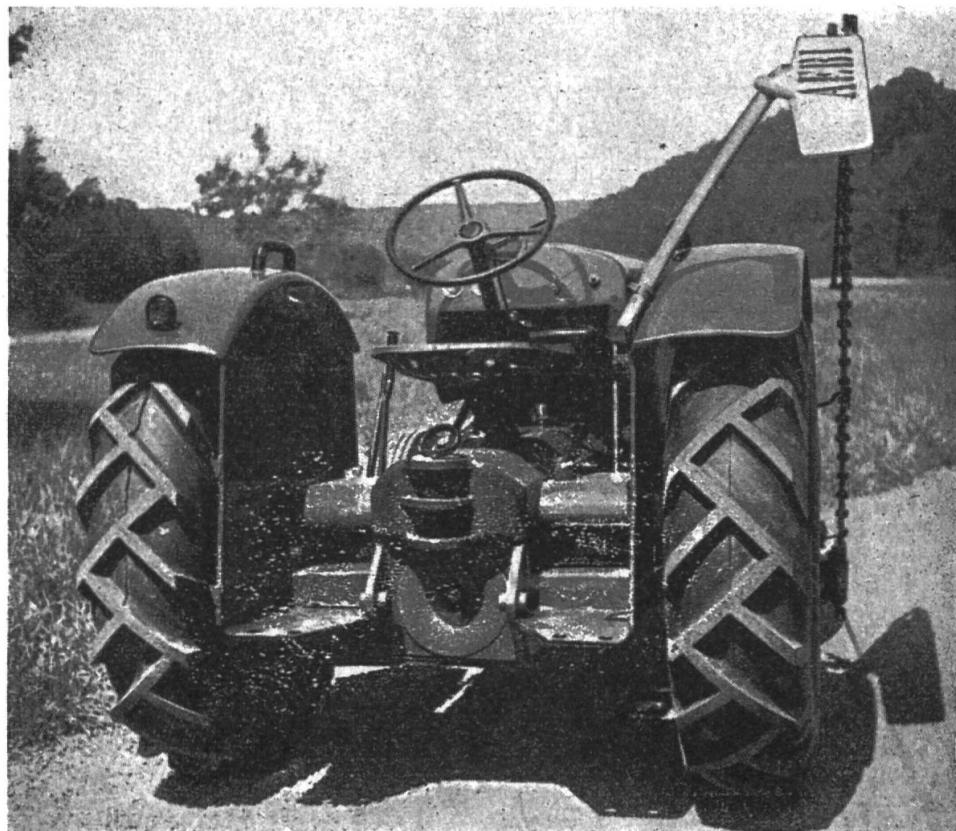


Fig. 3

Tracteur correctement équipée, pourvu de parois de protection contre les roues et de poignées pour se tenir.

sur le marche-pied risque de glisser facilement, d'entrer en contact avec les crampons des pneus et d'être projeté sur le sol. Le conducteur n'entendra peut-être pas les cris à cause du bruit du moteur, ou encore il les entendra trop tard alors que son aide est déjà pris dans la charrue. Il est arrivé également que l'aide soit projeté en avant par les crampons et qu'il passe sous la roue arrière du tracteur à la suite d'un manque d'attention ou de réaction du conducteur.

Les mesures de précaution suivantes permettront de prévenir de tels accidents:

- Utilisation d'un siège auxiliaire (Fig. 2). Avec certains pare-boue, ils sont faciles à réaliser.
- Utilisation de pare-boue avec une paroi intérieure descendant jusqu'au marche-pied, avec poignées au pare-boue et au siège (Fig. 3).
- Si la paroi intérieure du pare-boue ne descend pas jusqu'au marche-pied, celui-ci sera muni d'un rebord (Fig. 2). Les poignées seront quand même fixées comme sur la Fig. 3.

He.

(traduction: R. Gobalet)

Nouvelles des sections

Section de Fribourg

Le secrétariat informe les membres et les propriétaires de tracteurs agricoles en général, de ce qui suit:

1) **Transports au moyen des tracteurs agricoles.**

Depuis un certain temps et malgré les directives données lors des séances d'information organisées dans tous les districts du canton, de nombreux propriétaires de tracteurs agricoles ont été mis en contravention par les organes de police, à la suite de transports illicites au moyen de tracteurs agricoles. Certains propriétaires de tracteurs sont actuellement l'objet d'enquêtes pénales, ouvertes par la Direction générale des Douanes. D'autres se sont vus infliger de fortes amendes par cette même instance avec rappel des droits éludés à la suite du dédouanement de faveur pour leurs véhicules et sur les carburants.

Nous mettons en garde les propriétaires de tracteurs et leur rappelons que tous les travaux et transports à caractère agricole sont entièrement libres. Par contre, pour les travaux et transports à caractère agricole, contre rémunération pour des tiers, une autorisation doit être chaque fois demandée par l'intermédiaire de l'A.F.P.T. laquelle donnera son préavis au Service cantonal des automobiles.

Quant aux transports à caractère commercial ou industriel, ils sont interdits. Tous les propriétaires de tracteurs agricoles exerçant une activité annexe à caractère commercial ou industriel, sont invités à soumettre leur cas au Secrétariat de l'A.F.P.T. Le Comité de l'Association étudiera chaque cas de la façon la plus objective, en tenant compte des prescriptions douanières.

2) **Ristournes sur les carburants et lubrifiants pour 1952.**

Les versements des ristournes aux membres d'effectueront dans le courant du mois de mars.

A.F.P.T.: Le Secrétariat.